



MILLESTERNES

# CONCOURS PHOTO 2017

*règlement*



Les oiseaux du jardin





## Article 1 : OBJET

Millesternes organise un concours de photographie numérique amateur gratuit en téléchargement. Ce concours a pour but de créer une exposition pédagogique qui sensibilisera les enfants et le public au respect de l'environnement en gardant l'esprit premier de l'association Millesternes : De l'émerveillement naît le respect.

L'exposition sera diffusée dans les écoles primaires, mais aussi dans les festivals et manifestations nature afin de présenter le travail des auteurs pour sensibiliser le public à la nature.

Millesternes est une association de loi 1901, reconnue d'intérêt général. Son but est notamment la réalisation d'expositions photographiques sur le thème de la nature dans un but pédagogique d'informer et de sensibiliser le public au respect de l'environnement. L'association diffuse ses expositions à travers des festivals photo, des manifestations sur la nature, et des animations pédagogiques auprès des écoles primaires.

## Article 2 : CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tout photographe amateur individuel à l'exclusion des membres du comité d'administration de l'association Millesternes, des membres du jury, et des photographes professionnels.

La participation à ce concours photo implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement ; toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

En participant à ce concours, le photographe s'engage à :

- avoir un comportement lors de la prise de vue ne portant pas atteinte aux espèces vivantes et aux milieux naturels.
- respecter toutes les lois en vigueur dans le pays et le lieu où l'espèce a été photographiée.

Le photographe doit pouvoir fournir aux organisateurs le fichier raw de l'image et sa démarche photographique si les organisateurs le demandent.

Les images doivent être réalisées dans le plus grand respect de la nature ; toute mise en scène mettant en danger une espèce, toute intrusion perturbant une espèce ou toute détérioration d'un milieu pourra entraîner la disqualification du participant même après la remise des prix.

Si l'image originale a été faite en jpeg, le jury pourra demander au photographe une série d'images réalisées dans les mêmes conditions.

## Article 3 : PREPARATION ET DEPOT DES PHOTOGRAPHIES

Chaque participant peut déposer jusqu'à 3 photographies du 4 mai jusqu'au 30 juin 2017 minuit sur le site <http://www.millesternes.com/concours-photo/>

ou sur la page du groupe Facebook

<https://www.facebook.com/groups/photomillesternes/>

Les participants doivent déposer les images lors de leur inscription sur le site ou le groupe en respectant les conditions de dépôt d'images. Les images doivent être en JPEG, et dimensionnées à 3000 pixels pour le plus grand côté à 72dpi. Les images ne doivent pas contenir d'inscription, de marges, et leur taille ne pas dépasser 2Mo.

Pour chaque image le participant devrait remplir avec le formulaire d'inscription, le nom de l'espèce et le lieu.

Les images déposées sur la page du groupe facebook «Photo-Millesternes» doivent remplir les conditions d'inscription indiquée sur la page. Seuls les membres du groupe peuvent déposer des images.

Les panneaux de l'exposition sont imprimés sur un dibond 60x90cm ; pour l'impression nous demandons les images haute définition qui doivent avoir une définition d'au moins 4000x3000 pixels à 300dpi. Toute image originale n'ayant pas au minimum cette définition sera déclassée.

#### Article 4 : THEME

Le thème du concours s'intitule : «les oiseaux du jardin».

L'objectif du concours étant de réaliser une exposition pédagogique sur «les oiseaux du jardin», les images devront représenter des oiseaux fréquentant les jardins de France métropole. .

L'exposition expliquera au public les différentes espèces que l'on peut trouver dans un jardin, leur spécificité, leur mode de vie et leurs interactions. Plus d'espèces seront présentes, plus l'exposition sera représentative de la biodiversité de nos jardins.

#### Article 5 : JURY ET PRIX

Le jury est composé de :

- Philippe Caruette, ornithologue au parc du Marquenterre
- Georges Deparis, photographe professionnel
- David Grouard, photographe Millesternes

Le jury réalisera la sélection des 25 images qui constitueront l'exposition pédagogique «Les oiseaux du jardin». Le choix sera réalisé selon les critères esthétiques et pédagogiques de l'association. Le directeur artistique de l'association veillera à la cohérence du choix des images avec la ligne éditoriale de Millesternes et de la diversité des espèces choisies pour l'exposition. Ainsi il effectuera une présélection des images qui seront ensuite soumis au jury. Le choix final sera ensuite effectué par le jury qui se réunira au mois d'août 2017. Les fichiers haute résolution en format tiffs seront demandés aux participants des images sélectionnées pour l'impression de l'exposition.

Un participant peut avoir plusieurs images sélectionnées pour participer à l'exposition.

Le jury peut déclasser une image s'il estime que les conditions de participation de l'article 2 ne sont pas remplies. Le jury est seul décisionnaire des images primées. Son choix ne pourra être contesté par les auteurs qui soumettent leurs images.

#### Article 6 : REMISE DES PRIX

Les lauréats seront invités à découvrir les résultats lors du vernissage de l'exposition le 28 octobre 2017 à Margny les Compiègne (Oise).

Les résultats seront également publiés sur le site [www.millesternes.com](http://www.millesternes.com) le 29 Octobre 2017.

L'exposition sera diffusée dans les écoles à partir de janvier 2018 et proposée à des festivals photo et nature en 2018.

#### Article 7 : UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

L'auteur d'une photographie sélectionnée pour l'exposition pédagogique «les oiseaux du jardin», autorise l'association Millesternes à reproduire et à diffuser l'oeuvre dans le seul cadre de la promotion du concours et de l'exposition qui en découlera. Ceci inclut :

- l'annonce des résultats sur le site, et la présentation sur le site de l'exposition pédagogique «les oiseaux du jardin»
- la reproduction en vue de l'exposition.
- la reproduction sur tous les documents présentant l'exposition pédagogique (site web, internet, supports papier et numérique).
- l'utilisation, le prêt, la location de l'exposition pour les animations pédagogiques dans les écoles primaires et sur les manifestations liées à la nature.

Aucune autre utilisation ne sera faite sans l'accord préalable et écrit du photographe. Aucune cession ne sera réalisée au profit de tiers quelconque.

Le nom de chaque photographe participant à l'exposition, sera indiqué sur un roll-up 80x200cm présentant et accompagnant l'exposition pédagogique.

### **Article 8 : Financement de l'impression de l'exposition**

L'exposition est composée de 25 panneaux dibonds 60x90cm et d'un roll-up 80x200cm.

Un financement participatif sur la plate forme Ulule, permettra de financer les coûts d'impression de l'exposition. Les participants au concours peuvent, s'ils le souhaitent, participer au financement participatif. La participation au financement quelque soit son montant est totalement indépendante de la participation au concours et n'a aucune incidence sur la sélection des images et le choix du jury.

### **Article 9 : Loi Informatique et Libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Les informations indispensables que les participants communiquent sur le site internet dans le cadre du concours permettent à Millesternes de traiter leur participation au dit concours. Tous les participants au concours, disposent, en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données les concernant.

Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression, doit être adressée à l'adresse suivante : [fabien@millesternes.com](mailto:fabien@millesternes.com)

### **Article 10 : DIVERS**

Les participants peuvent renoncer à la participation du concours en informant millesternes au plus tard 7 jours après la clôture du concours.

En participant à ce concours, le photographe déclare être l'auteur de la photographie présentée, accepter et respecter sans réserve le présent règlement.

Pour tous problèmes techniques liés à l'envoi de photos, contactez : [fabien@millesternes.com](mailto:fabien@millesternes.com)

### **Article 11 : CALENDRIER**

- 4 mai : ouverture du concours et de la réception des images.
- 30/06 minuit : date limite de réception des images. fin du financement participatif.
- Août 2017 : Réunion du Jury.
- Septembre 2017 : Réalisation des Panneaux, Mise en page, légendes.
- Première semaine octobre : Impression des Panneaux.
- 28 octobre 2017 : Vernissage de l'exposition «les oiseaux du jardin» à Margny les Compiègne (Oise).

### **CONTACT**

Pour toutes informations concernant la participation ou le déroulement du concours  
[contact@millesternes.com](mailto:contact@millesternes.com)





---

Millesternes  
477 rue Georges Clémenceau  
60280 Margny les Compiègne